



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES YVELINES  
Direction de la Réglementation et des Elections  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique sera ouverte

**du jeudi 15 juin 2017 au lundi 17 juillet 2017 inclus**

à 18 heures, soit une durée de 33 jours consécutifs, à la mairie de Bullion, sur la demande d'autorisation présentée au titre du code de l'environnement, par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (P.N.R) en vue l'autorisation unique loi sur l'eau concernant la restauration de la continuité écologique de l'Aulne à Bullion au niveau du moulin de Béchereau.

L'opération est soumise à autorisation sous les rubriques suivantes de la nomenclature « Eau » : 1.2.1.0 et 3.1.2.0

Monsieur Henri MYDLARZ, ingénieur des travaux publics est désigné en qualité de commissaire enquêteur,

Pendant le délai d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation à la mairie de Bullion, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser directement par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de BULLION, 149 rue de Guelle 78830 BULLION, siège de l'enquête.

Un registre électronique sera également disponible à l'adresse suivante : <http://enquetepublique-parc-naturel-chevreuse.fr>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'il assurera à la mairie de Bullion aux dates et heures ci-après :

- **Samedi 17 juin 2017 de 9 heures à 12 heures,**
- **Jeudi 29 juin 2017 de 15 heures à 18 heures,**
- **Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 de 9 heures à 12 heures,**
- **Mardi 11 juillet 2017 de 10 heures à 12 heures.**

Dès réception, la copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée dans les communes du périmètre de l'enquête et de consultation du dossier visées ci-dessus.

Le dossier est également accessible à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000), et sur le site internet [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau)

Il sera consultable sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme PASTOR. Téléphone : 01.30.47.62.36 ou par courriel : [v.pastor@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:v.pastor@parc-naturel-chevreuse.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bullion, en préfecture des Yvelines et sur le site internet [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le préfet des Yvelines, statuera par arrêté sur la demande d'autorisation. Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

